



Monsieur le Président  
Métropole Toulon Provence  
Méditerranée  
Hôtel de la Métropole  
107 Bd Henri Fabre - CS 30536  
83 041 TOULON CEDEX 9

Service : Foncier Aménagement Territoires  
Dossier suivi par : Emmanuelle LAN  
Nos Réf : SA/FD/EL/MA  
Visa Direction :

Draguignan, le 17 juin 2024

**Objet : Excuses réunion d'examen conjoint du 4 juillet 2024 dans le cadre de la déclaration de projet relative au projet de réaménagement de l'Anse Tabarly valant mise en compatibilité du PLU de Toulon.**

Monsieur le Président,

Vous avez convié, les Personnes Publiques Associées, à une réunion d'examen conjoint relative à la déclaration de projet pour le réaménagement de l'Anse Tabarly valant mise en compatibilité du PLU de la commune de Toulon, le 4 juillet 2024.

Nous ne sommes malheureusement pas disponibles à cette date, nous vous prions de bien vouloir nous excuser.

Après étude du dossier, la Chambre d'Agriculture du Var n'émet pas d'observation sur le projet d'aménagement de l'Anse Tabarly et émet donc un avis favorable sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de la commune de Toulon.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Siège  
26, boulevard Jean Jaurès  
CS 40203  
83006 Draguignan Cedex

Antenne de **Vidauban**  
70, avenue du président Wilson  
83550 Vidauban

Antenne de **Hyères**  
727, avenue Alfred Décugis  
83400 Hyères

04 94 50 54 50  
contact@var.chambagri.fr

République Française  
Établissement public  
Loi du 31/01/1924

Sylvain AUDEMARD,  
Président  
de la Chambre d'Agriculture du Var

